

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu le décret n° 2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 17 octobre 2025 décide :

<p>ACTE ADMINISTRATIF</p> <p><i>Acte 129 -2025</i></p>	<p>DELIBERATION POUR ADOPTION</p>
	<p>École d'Économie : reconfiguration des parcours de la Licence d'Économie.</p>

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire adopte la délibération relative à l'École d'Économie pour la reconfiguration des parcours de la Licence d'Économie.

Document annexé.

A Saint Etienne, le 17 octobre 2025

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président de la Formation, de
l'International et de l'Europe



Alain TROUILLET

MEMBRES : 40
QUORUM : 20

REPRESENTES : 11

PRESENTS : 22

POUR : 33

CONTRE : 00

ABST : 00



Nouvelle organisation des parcours de la licence d'économie

Enjeu : présenter l'offre de formation de premier cycle de l'école de façon plus claire

Objectifs :

- Gagner en lisibilité et en visibilité auprès des étudiants
- Mieux mettre en avant les partenariats de l'école

Structuration en quatre parcours :

- Parcours général (absence d'intitulé pour ce parcours pour l'instant), Parcours non sélectif
- Parcours (général) associé au D.E. EcoScPo (partenariat IEP de Lyon), Parcours sélectif
- Parcours international (inchangé), Parcours sélectif
- Parcours Quantitative Economics (double diplôme Vilnius), niveau L3 seulement